

# AIDER VOS CLIENTS À PENSER DIFFÉREMMENT LEUR ÉPARGNE

Labelisée ISR, la SCPI **Optimale** est gérée par Consultim Asset Management, société de gestion de Consultim Groupe. Créée en mai 2020, elle conjugue une vision à long terme du monde de demain et le savoir-faire immobilier et financier d'un groupe innovant et disruptif.



## 6,02 %<sup>(1)</sup>

Taux de distribution 2023

**17%**  
Taux d'endettement

**62 M€**  
capitalisation

**25**  
actifs immobiliers

**1 013**  
associés

## Pourquoi investir avec Optimale. ?

### Soutenir l'économie locale en participant à l'investissement de proximité

Optimale est labellisée ISR : Investissement Socialement Responsable prenant en compte des critères liés à l'environnement, aux questions sociales et éthiques.



### Des investissements réalisés exclusivement en France métropolitaine

Des actifs de taille intermédiaire au cœur de grandes métropoles mais aussi des villes moyennes.



### Un risque locatif encadré grâce à une diversification du portefeuille d'actifs

Aujourd'hui, la SCPI Optimale comptabilise 46 locataires et 25 actifs immobiliers répartis sur quatre classes d'actifs différentes.

## Les + d'Optimale.



**Accessible**  
à partir de 1 500 €



**Optimale, la SCPI dédiée**  
aux actifs de proximité



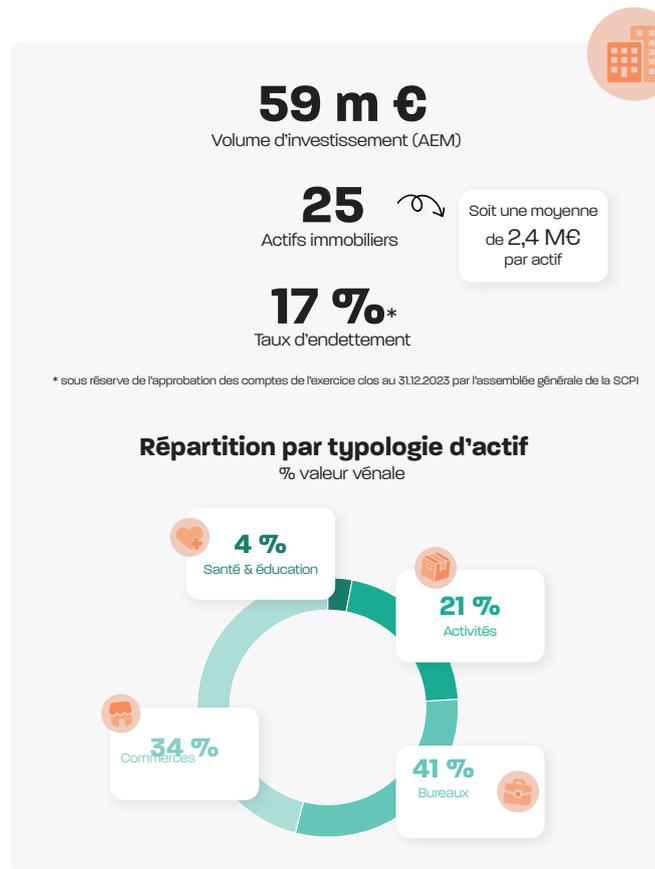
**Versement mensuel**  
des revenus<sup>(2)</sup>

Chiffres au 31.03.2024

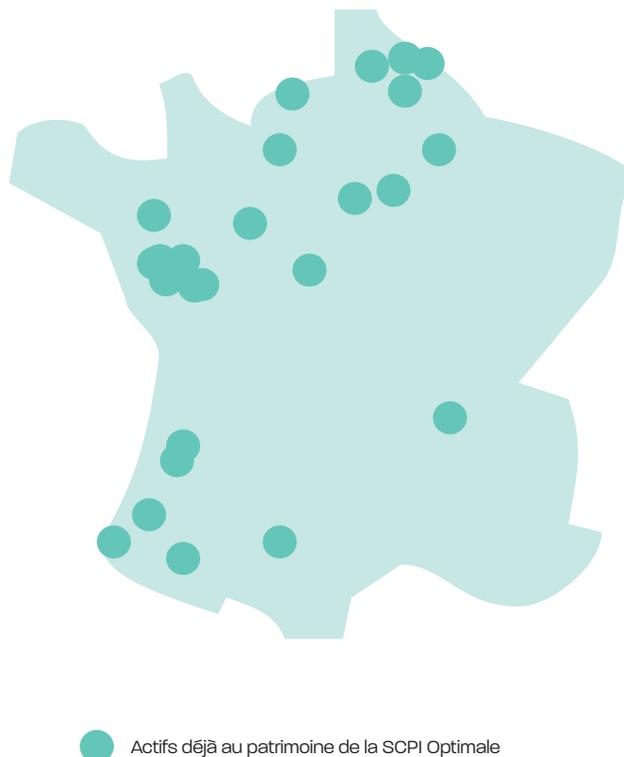
(1) Taux de distribution 2021 et 2022 : 5,52 %. Il est toutefois rappelé que le revenu n'est pas garanti. (2) Il s'agit de la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n pour les SCPI à capital variable; le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1 pour les SCPI à capital fixe. Les parts de SCPI sont des supports de placement de long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à ce placement. La société de gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 10 ans. Tout investissement en parts de SCPI comporte notamment des risques de perte en capital et de liquidité. La rentabilité n'est pas garantie. Les informations fournies sur les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'ensemble des risques associés à l'investissement dans des parts de SCPI sont décrits dans la documentation réglementaire, dont tout investisseur doit prendre connaissance préalablement à son investissement sur le site [www.consultim-am.com](http://www.consultim-am.com).



## Patrimoine



## Répartition géographique



## Gestion locative



Chiffres au 31.03.2024

(1) Taux de distribution 2021 et 2022 : 5,52 %. Il est toutefois rappelé que le revenu n'est pas garanti. (2) Il s'agit de la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n pour les SCPI à capital variable; le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1 pour les SCPI à capital fixe. Les parts de SCPI sont des supports de placement de long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à ce placement. La société de gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 10 ans. Tout investissement en parts de SCPI comporte notamment des risques de perte en capital et de liquidité. La rentabilité n'est pas garantie. Les informations fournies sur les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'ensemble des risques associés à l'investissement dans des parts de SCPI sont décrits dans la documentation réglementaire, dont tout investisseur doit prendre connaissance préalablement à son investissement sur le site [www.consultim-am.com](http://www.consultim-am.com).

